

Communiqué de presse

Roissy, le 27 février 2019

Position du Groupe Air France-KLM après la prise de participation de l'Etat néerlandais

Le Conseil d'administration du groupe Air France-KLM réuni le 27 février 2019 a pris acte de la prise de participation de 12,68% de l'Etat néerlandais dans le capital du Groupe, sans aucune concertation.

Cette opération intervient au moment où, après discussions avec ses partenaires dont l'Etat néerlandais, le Groupe avait approuvé à l'unanimité, dans un esprit de dialogue et d'ouverture, les règles de sa nouvelle organisation managériale sous le leadership de Benjamin Smith, Directeur général d'Air France-KLM. Le Groupe s'apprêtait également à confirmer ses engagements vis-à-vis de l'Etat néerlandais visant à renforcer le développement de Schiphol comme hub européen et soutenir le développement de KLM.

Le Conseil d'administration d'Air France-KLM sera très vigilant sur les conséquences de cette prise de participation pour le Groupe, ses collaborateurs, sa gouvernance et la perception du marché. Il fera en sorte que celle-ci n'affecte pas la nouvelle dynamique du Groupe et de ses compagnies, impulsée par le Directeur général du Groupe. Le Conseil appelle l'ensemble des dirigeants et des équipes à se concentrer sur le développement des activités commerciales et l'amélioration opérationnelle, pour qu'Air France-KLM reprenne sa place de leader du transport aérien européen.

Contact Presse

+33 1 41 56 56 00

Website: www.airfranceklm.com